

NOTICE D'UTILISATION THERMOLONGEUR
Réf. TPL 350/FS, TPLG 350/FS et ET 210/FS

Nous vous félicitons pour votre achat et souhaitons que vous en ayez entière satisfaction. Il est essentiel pour cela de respecter certaines règles élémentaires de sécurité pour l'utilisation d'un appareil électrique. Ce thermoplongeur est un produit de qualité répondant aux règles et normes de sécurité spécifiques en vigueur. Lisez attentivement cette notice et conservez-la.

Avant de brancher l'appareil, vérifiez que la tension d'utilisation correspond à celle indiquée sur la plaque signalétique gravée sur la poignée de l'appareil.

Recommandations de sécurité

- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Ne jamais mettre l'appareil en service s'il présente des détériorations, tant au niveau de l'appareil lui-même que du cordon.
- S'assurer que la tension du secteur correspond à celle marquée sur la poignée d'appareil.
- Ne brancher l'appareil que sur une prise avec mise à la terre répondant à l'ensemble des prescriptions de sécurité électrique actuellement en vigueur. Dans le cas où une rallonge serait nécessaire, utilisez une rallonge avec prise de terre incorporée et d'une intensité nominale suffisante pour supporter l'alimentation de l'appareil.

- Veiller à ce que le câble d'alimentation n'entre pas en contact avec des parties chaudes qui pourraient l'endommager.
- Ne jamais utiliser l'appareil à l'extérieur.
- Poser le récipient sur un support plat et non sensible à chaleur.

-  • Ne jamais toucher l'eau à chauffer lorsque le thermoplongeur est utilisé.
- L'appareil devient chaud lorsqu'on l'utilise. Attention aux risques de brûlures lors des manipulations. Le saisir uniquement par la poignée.
- Ne jamais laisser le thermoplongeur sans surveillance pendant son fonctionnement.
- Débrancher impérativement le cordon d'alimentation de l'appareil dans les cas suivants :
- Lorsque vous quittez la pièce, même pour une courte durée
 - En cas de fonctionnement anormal
 - Avant de sortir l'appareil de l'eau
- Ne pas tirer pas sur le cordon pour retirer la fiche de la prise de courant.
- Avant de ranger l'appareil, le laisser refroidir.
- Afin d'éviter tout danger en cas d'endommagement du cordon d'alimentation, ce dernier ne pouvant être remplacé, mettre l'appareil complet au rebut (cf. Rubrique Environnement).
- En cas de panne ou de mauvais fonctionnement, l'appareil doit être réparé par un professionnel d'un Centre Service Agréé Riviera & Bar.
- Vous trouverez les coordonnées du Centre Service Agréé Riviera & Bar le plus proche de chez vous sur : www.riviera-et-bar.fr*
- Cet appareil est prévu pour un usage domestique. Une utilisation non adéquate et/ou non conforme au mode d'emploi annule la garantie et ne peut engager la responsabilité du fabricant.

Avant la première mise en service

Avant la première utilisation et après chaque détartrage, nous recommandons de tremper le thermoplongeur dans de l'eau pure, de la bouillir, de la jeter et de répéter l'opération 5 fois de suite.

Mise en service

1. Avant de brancher l'appareil, veillez à ce qu'il soit immergé dans le liquide à chauffer (Fig. 1).

A noter

Les graduations indiquées sur l'élément chauffant (Fig. 5) indiquent les niveaux du liquide.

Veuillez à ce que le liquide ne soit jamais ni au-dessus ni en dessous de ces repères.

2. Dès que le liquide a atteint la température souhaitée, retirez la fiche de la prise de courant et attendez environ 15 secondes avant de retirer l'appareil du liquide (Fig. 3 et 4).

Important

Excepté pour chauffer de l'eau, il est interdit d'utiliser le thermoplongeur pour chauffer des huiles ou autres liquides.

Ce thermoplongeur est équipé d'un fusible de sécurité de surchauffe qui a pour fonction de couper définitivement l'alimentation de la résistance dans le cas d'une surchauffe importante de l'appareil pour quelque raison que ce soit : insuffisance ou absence de liquide, fonctionnement à sec ou fonctionnement prolongé sans surveillance (évaporation du liquide). Dans ce cas, l'appareil est hors service et n'est plus réparable. Son remplacement ne peut se prévaloir de la garantie.

Lorsque l'élément chauffant présente une coloration bleue ou foncée (recuit), l'appareil défectueux ne peut se prévaloir de la garantie. Ceci confirme qu'il a fonctionné à vide (hors liquide) ou avec un niveau insuffisant.

Entretien

Retirez la fiche de la prise de courant et laissez refroidir l'appareil. Essuyez-le avec un chiffon sec et, le cas échéant, détartrez-le s'il présente un dépôt calcaire important. Pour cela, il suffit de le plonger dans une solution d'eau vinaigrée et de la laisser bouillir quelques instants.

Caractéristiques techniques

Puissance :

TPL 350/FS, TPLG 350/FS : 350 W

ET 210/FS : 1000 W

Tension d'utilisation :

230 V ~ 50 Hz



Environnement

Ne jetez pas l'appareil en fin de vie avec les ordures ménagères, mais déposez-le dans un point de collecte approprié pour son recyclage. Vous aiderez, ainsi, à protéger l'environnement.



Fig. 1



Fig. 2



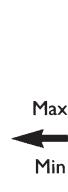
Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Max
Min

Garantie

La garantie générale de l'appareil est de 1 an et ne couvre qu'une utilisation domestique.

Sont exclus de la garantie :

Les pièces d'usure.

Les pièces amovibles ou mobiles endommagées suite à mauvaise manipulation, une chute ou à un choc lors de leur manipulation.

Les appareils utilisés autrement qu'en fonctionnement normal dans la sphère privée par exemple utilisation professionnelle ou utilisation dans des locaux publics ou professionnels.

Le fabricant ne pourra être tenu responsable des dommages éventuels causés par un usage incorrect de l'appareil, non conforme au mode d'emploi ou par des réparations effectuées par un personnel non qualifié.

Toute intervention doit être faite dans un des Centres Services Agréés de la marque.

Pour tout renseignement, visitez le site internet www.riviera-et-bar.fr.

Les pièces d'usure et dommages exclus de la garantie sont remplacés ou réparés contre remboursement des frais.

La durée de la garantie débute à partir de la date d'achat d'origine. Il peut y être fait recours uniquement avec la présentation de l'appareil défectueux dans son emballage d'origine, accompagné de la facture ou preuve d'achat.

Conformément à l'article L 111-2 du code de la consommation, la disponibilité des pièces de rechange, prévues pour un produit réparable est de 5 ans à partir de sa date de fabrication (information mentionnée sur le produit : numéro de lot ou de série).

Rappel : pour toute intervention, il vous sera demandé de retourner le produit sous son conditionnement initial afin d'éviter tout dommage supplémentaire lié au transport. Nous vous invitons donc à conserver l'emballage d'origine dans son intégralité.

Lieu de juridiction : Strasbourg

Les dispositions de la garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.



Société ARB
Parc d'Activités "Les Découvertes"
8 rue Thomas Edison
CS 51079 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél. : 03 88 18 66 18
www.riviera-et-bar.fr - info@arb-sas.fr